

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-07-34x-01179 Référence de la demande : n°2024-01179-031-001

Dénomination du projet : TAAF-DE

Lieu des opérations : -Région(s) : TAAF, RNN TAF Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam

Bénéficiaire : Lustenberger Franck - Terres australes et antarctiques françaises

MOTIVATION ou CONDITIONS

Depuis 2010, les agents de la réserve naturelle viennent compléter la cartographie et le dénombrement des espèces dans le cadre de la fiche action FS 21 « affiner les estimations d'effectifs et la cartographie des oiseaux nicheurs » du plan de gestion de la réserve naturelle. Afin de limiter l'impact sur le milieu et le dérangement, les protocoles d'inventaires reposent essentiellement sur des moyens non-invasifs tels que la télédétection ou sur des enregistreurs autonomes : acoustiques ou pièges-photographiques. Cependant il peut également arriver que les données acoustiques et photographiques ne soient pas suffisantes pour identifier formellement l'espèce.

Dans le cadre des suivis réalisés en 2024-2025 sur les trois districts, des individus d'espèce indéterminée pourraient à nouveau être découverts comme une espèce identifiée en 2021, le Pétrel de Juan Fernandez, endémique de cet archipel. Il s'agira de réaliser ces prélèvements (plumes et sang) sur quelques individus d'espèce indéterminée par les moyens acoustiques et photographiques (au maximum : 5 individus par espèce indéterminée). Ce cas de figure reste hypothétique et exceptionnel.

Le dauphin de Commerson appartient au genre *Cephalorhynchus* qui comprend quatre espèces de dauphins, présentant toutes un fort niveau d'endémisme. Parmi celles-ci, le dauphin de Commerson (*C. commersonii*) est plus largement distribué car il est rencontré dans les eaux côtières de l'Amérique du Sud (du sud-est de l'Argentine au sud-ouest du Chili, y compris autour des îles Malouines), ainsi qu'à plus de 7000 km de distance, autour de l'archipel de Kerguelen (sud de l'Océan Indien). Les études précédentes comparant les populations de ces deux zones géographiques disjointes ont révélé d'importantes différences morphologiques et génétiques, qui ont donné lieu à la description de deux sous-espèces distinctes : *C. c. commersonii* et *C. c. kerguelensis*. Malgré tous les risques pesant sur ces espèces, accentués par leur endémisme, les données sur la sous espèce de Kerguelen sont largement insuffisantes. L'objectif du projet est d'obtenir des informations clés, nécessaires à la protection du dauphin de Commerson de Kerguelen : une sous-espèce endémique et à forte valeur patrimoniale pour la région des Terres australes françaises.

Il est proposé d'une part, d'évaluer le degré d'isolement de ce taxon en mesurant la connectivité (différenciation génétique) entre les deux sous-espèces, et d'autre part, de collecter des données sur l'abondance, l'écologie alimentaire, la tendance actuelle de la population, la distribution saisonnière et les préférences d'habitat de *C. c. kerguelensis*. Depuis 2012, la Réserve naturelle des TAF a initié un suivi de la population de Kerguelen, ce qui offre une opportunité unique de conduire une nouvelle étude dédiée et de développer le premier suivi à long terme (supérieur à 5 ans) sur cette sous-espèce. De plus, ces objectifs font partie du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises 2017-2026, en particulier l'action « Poursuivre les études sur la dynamique de population et la répartition spatiale des cétacés présents dans la réserve ».

Le projet combinera plusieurs approches (génétique, isotopique, observations spatialisées, photo identification) qui sont complémentaires car elles permettront d'estimer l'abondance, l'utilisation de l'habitat et la connectivité à différentes échelles temporelles et géographiques. Les résultats de cette étude compléteront les données acquises depuis 2012 par la Réserve Naturelle des TAF auxquels viendront s'ajouter dans le cadre d'une collaboration, les données sur l'autre sous-espèce de Dauphin de Commerson.

Le CNPN prend acte des précautions prises pour la réalisation de ces études et de leur intérêt pour la connaissance et la protection des espèces d'oiseaux et de cétacés, inscrites d'ailleurs dans le Plan de gestion de la RNN :

- Mutualisation des accès avec les autres études conduites sur le territoire, règles de biosécurité et d'approche des oiseaux précautionneuse, personnel formé, suivi des oiseaux éventuellement manipulés, suivi opportuniste du Dauphin de Commerson à l'occasion des campagnes Poker (suivi des milieux côtiers).

Tout comme le CEP, le CNPN donne un avis favorable à ces études, sous réserve du respect des règles de biosécurité et des mesures destinées à prévenir le risque d'introduction et de propagation de la grippe aviaire.

Un bilan des opérations et des résultats devra lui être transmis.

Le CNPN a pris note du compte-rendu des études entreprises sur le Canard d'Eaton la saison passée et souhaite connaître ses résultats et perspectives.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 30 septembre 2024

Signature :



Le président